



## Comité syndical

Débat sur les orientations du PADD  
18 juin 2015



# 1. Articulation entre PADD et DOO

**PADD**  
Orientations politiques  
« Les équilibres »



**DOO**  
Modalités  
« Les leviers »

Révéler en préalable les espaces stratégiques composant la trame naturelle et agricole du territoire

Il s'agit de bien identifier l'ensemble des espaces non urbanisés et jugés stratégiques à préserver à long terme. Cette préservation-valorisation doit à la fois être cohérente sur l'ensemble du territoire, pour garantir effectivement sa pérennité, et déclinable à toutes les échelles de planification et de projet.



**exemple**

## Prescriptions



- P2** Pour les espaces agricoles protégés, la vocation agricole est strictement maintenue. Toute urbanisation y est interdite, à l'exception :
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et à la mise en valeur des ressources naturelles,
  - des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif.

# 1. Articulation entre PADD et DOO

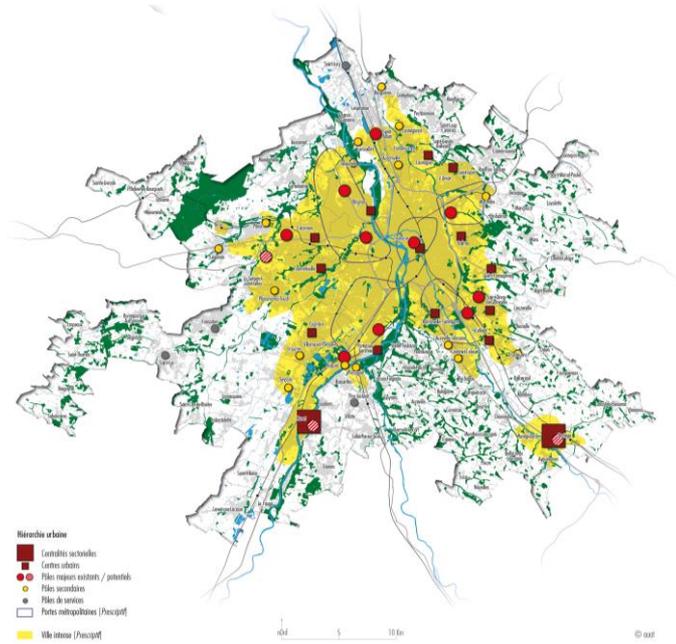
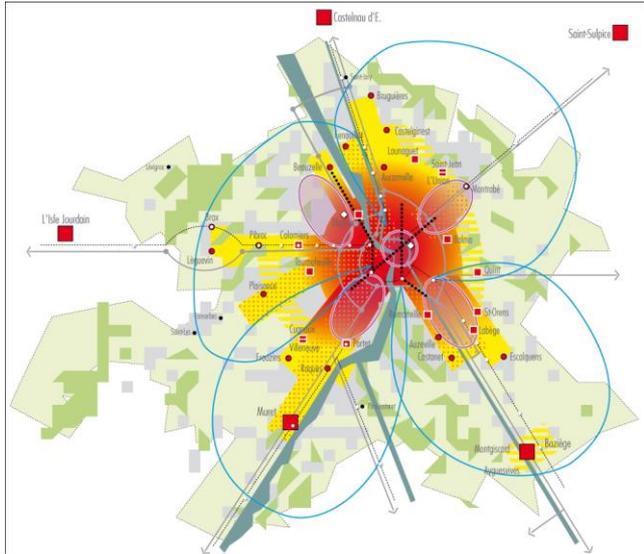
**PADD**  
Orientations politiques  
« Les équilibres »



**DOO**  
Modalités  
« Les leviers »



**exemple**



# Les orientations du PADD 2012

## Les fondamentaux du modèle de développement

- **La maîtrise du développement** urbain, la construction de bassins de vie et des efforts nécessaires en terme de logement
- **Le rééquilibrage habitants – emplois** des territoires, un nouveau modèle de développement économique, la mutualisation des moyens sur quelques grands projets économiques en périphérie
- Un nouveau **modèle de déplacement multimodal**, lien urbanisme – transport

Pour **accueillir**, il faut donc :

- **Maîtriser** l'urbanisation
- **Polariser** le développement
- **Relier** les territoires

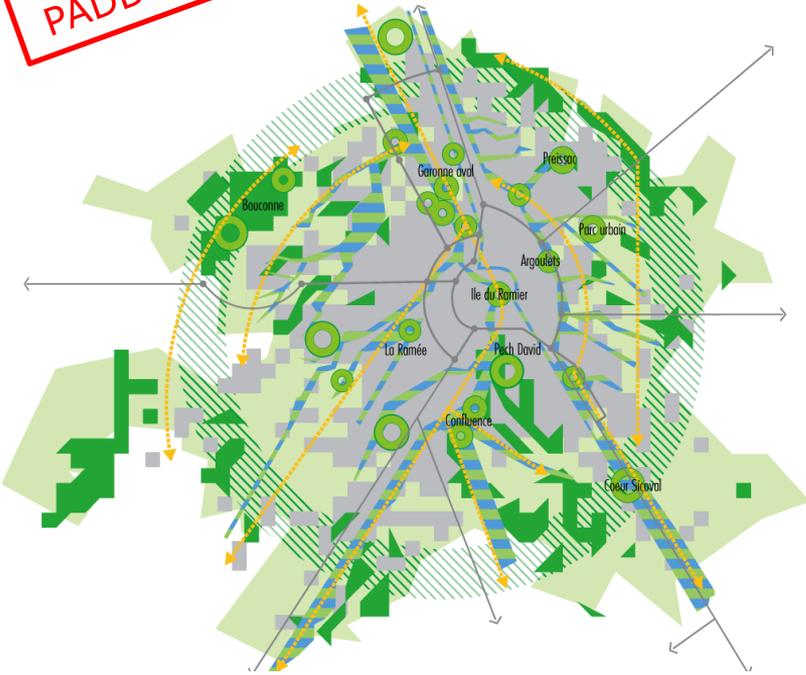


# Principes proposés pour le respect du calendrier de la 1<sup>ère</sup> Révision

- **Maintien du cadre fixé par la Vision stratégique InterSCoT**
- **Préservation des équilibres établis dans le PADD 2012**
- **Ajustements mineurs du PADD, indispensables à court terme au regard :**
  - des obligations réglementaires (Grenelle, ALUR, Duflot, jugement du TA...)
  - des demandes des collectivités (si risque de blocage de projets)

# Maîtriser l'urbanisation

**Rappel**  
PADD 2012



- Appliquer un principe général d'économie des espaces agricoles et naturels
- Révéler les territoires naturels et agricoles stratégiques
- Valoriser les espaces ouverts à travers un maillage vert et bleu (liaisons vertes, couronne verte,...)

# Maîtriser l'urbanisation

## **PADD 2012**

- Appliquer un principe général d'économie des espaces agricoles et naturels



## **Modification à examiner**

- Assurer le lien entre EIE (mesure de la conso sur 10 ans) et DOO (objectifs de réduction de la consommation)
- Apporter plus de lisibilité et de précision sur principe de moindre consommation foncière



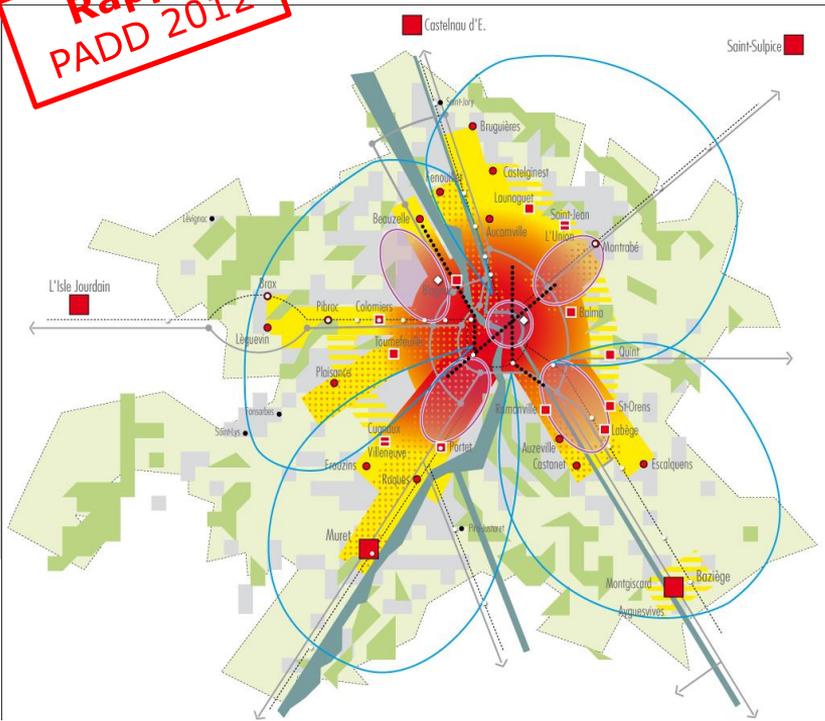
## **Justifications**

- Grenelle
- Chantier 2 : consommation foncière

→ *Ajout d'un paragraphe spécifique*

**Pas de remise en cause  
des orientations**

**Rappel  
PADD 2012**



# Polariser le développement

- Se préparer à accueillir près de 300 000 habitants entre 2008 et 2030
- Construire de l'ordre de 9000 logements par an, et répondre à des besoins diversifiés en logements
- Promouvoir la ville intense pour y accueillir 80% de la population
- Accueillir un développement mesuré sur les territoires au delà de la ville intense
- Accueillir et conforter l'activité économique et l'emploi, coordonner les politiques publiques en faveur d'un meilleur équilibre habitants/emplois
- Hiérarchiser et qualifier les sites d'accueil d'activités

# Polariser le développement

## **PADD 2012**

- Promouvoir la Ville intense pour y accueillir 80% de la population
- Accueillir un développement mesuré sur les territoires au delà de la ville intense
- Hiérarchiser et qualifier les sites d'accueil d'activités

## **Modification à examiner**

- Souplesses apportées par évolution des prescriptions du DOO

→ **SOIT** *n'appelant pas d'évolution du PADD*

→ **SOIT** *entraînant de possibles évolutions du PADD à la marge*

## **Justification**

- Chantier 6 : typologie du territoire
- Demandes de collectivité

**Evolution  
potentielles**  
(travail en cours sur le DOO)

# Polariser le développement

## **PADD 2012**

- Construire de l'ordre de 9000 logements par an, et répondre à des besoins diversifiés en logements
- Assurer la mixité dans les tissus urbains denses pour y accueillir les 2/3 des emplois

## **Modification à examiner**

- Prise en compte plus explicite des obligations de production de logements abordables et d'accès au logement pour tous

→ *Ajout d'un paragraphe logement*

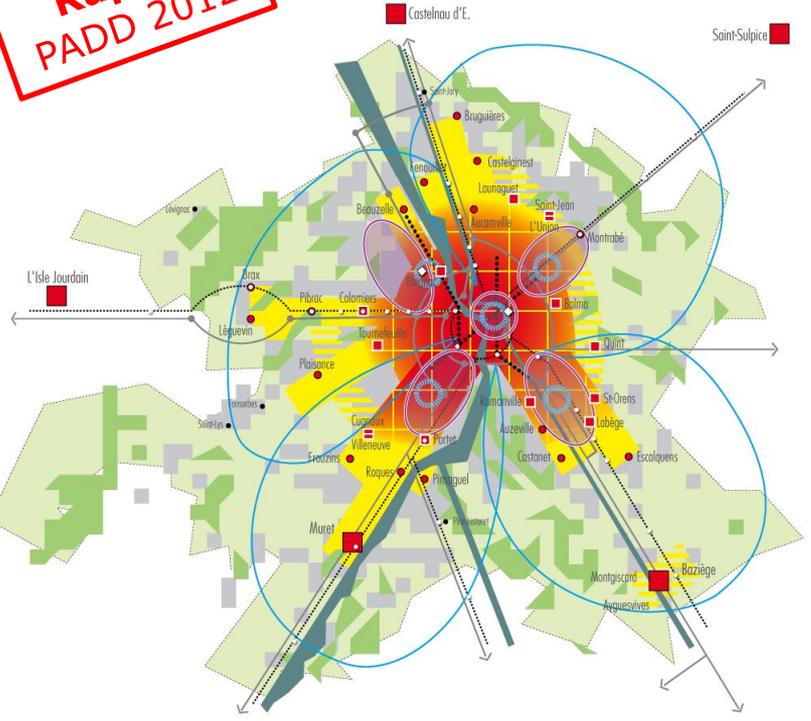
## **Justifications**

- Lois ALUR et Duflot
- Note d'enjeu de l'Etat
- Problématique LLS
- Demandes de collectivité

**Pas de remise en cause des orientations**

# Relier les territoires

**Rappel  
PADD 2012**



- Prévoir les infrastructures nécessaires au maintien et au renforcement de l'accessibilité métropolitaine
- Développer un réseau de transports collectifs intermodal
- Pour un système de déplacement durable, privilégier densité et mixité urbaine aux abords des transports collectifs

# Relier les territoires

## PADD 2012

- Prévoir les infrastructures nécessaires au maintien et au renforcement de l'accessibilité métropolitaine

## Modification à examiner

- Intégration d'un sujet Grenelle : le numérique
- Assurer le lien entre Diagnostic et DOO

## Justifications

- Loi Grenelle

→ Ajout d'un paragraphe sur l'accessibilité numérique du territoire

**Pas de remise en cause des orientations**

# Relier les territoires

## **PADD 2012**

- Développer un réseau de transports collectifs intermodal
- Pour un système de déplacement durable, privilégier densité et mixité urbaine aux abords des transports collectifs

## **Modification proposée**

- Meilleure prise en compte de la question de la desserte, plus orientée niveau de service que modes et infrastructures

→ *Elargir la notion de TCSP à celle de TC performants*

## **Justifications**

- Lois Grenelle et ALUR
- Dynamiques territoriales
- Chantier 1
- Contribution Tisseo-SMTC

**Pas de remise en cause des orientations**

**Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine**

Le Belvédère – 11 bd des Récollets – 31078 TOULOUSE Cedex 4

Tél 05 62 26 86 26 – Fax 05 61 52 71 36

[www.aua-toulouse.org](http://www.aua-toulouse.org)

